



BRP ÉTABLIT UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTOMATIQUE

Avril 20, 2018

Valcourt (Québec), le 20 avril 2018 – BRP Inc. (TSX : DOO) a annoncé aujourd'hui qu'elle a établi, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités déjà annoncée visant le rachat, aux fins d'annulation, d'au plus 3,625,271 actions à droit de vote subalterne de BRP (l'« offre publique de rachat »), un programme de rachat d'actions automatique (le « PRA ») avec un courtier désigné afin de pouvoir racheter des actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat à des moments où elle ne pourrait pas normalement en racheter en raison de restrictions de nature réglementaire ou de périodes d'interdiction d'opérations auto-imposées.

Aux termes du PRA, avant d'entrer dans une période d'interdiction d'opérations, BRP peut, sans y être tenue, demander au courtier désigné de faire des rachats aux termes de l'offre publique de rachat conformément au PRA. Le courtier décidera des rachats à effectuer à son entière discrétion en fonction des paramètres établis par BRP avant la période d'interdiction d'opérations conformément aux règles de la Bourse de Toronto (la « TSX »), aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux modalités du PRA. La TSX a préalablement approuvé le PRA, et il entrera en vigueur le 23 avril 2018.

En dehors des périodes d'interdiction d'opérations préalablement établies, des actions à droit de vote subalterne seront rachetées au gré de la direction aux termes de l'offre publique de rachat, en conformité avec les règles de la TSX et les lois sur les valeurs mobilières applicables. L'offre publique de rachat est entrée en vigueur le 2 avril 2018 et prendra fin au plus tard le 1 avril 2019. Tous les rachats effectués conformément au PRA seront inclus dans le calcul du nombre d'actions à droit de vote subalterne rachetées aux termes de l'offre publique de rachat. En date du 20 avril 2018, BRP a racheté 597,900 actions à droit de vote subalterne aux termes du renouvellement de l'offre publique de rachat.

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans le domaine des véhicules récréatifs motorisés et des systèmes de propulsion; notre succès se base sur 75 ans d'ingéniosité et une attention obsédée sur le client. Notre gamme de produits de pointe caractéristiques comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules routiers et hors route Can-Am, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. Nous concevons également notre propre gamme dédiée de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'améliorer votre expérience de conduite. Nos revenus annuels de 4,5 milliards de dollars canadiens proviennent de ventes dans plus de 100 pays, et notre main-d'œuvre se compose de plus de 10 000 personnes déterminées et débrouillardes.

www.brp.com

[@BRPnouvelles](https://twitter.com/BRPnouvelles)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant aux rachats éventuels d'actions à droit de vote subalterne par BRP dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et sont assujettis à d'importants risques et incertitudes. On ne peut prêter foi aux énoncés prospectifs parce qu'ils sont tributaires, notamment, de l'évolution des circonstances externes et des incertitudes générales inhérentes à l'entreprise. Les résultats réels peuvent différer considérablement des résultats présentés dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, dont ceux indiqués dans la notice annuelle et le rapport de gestion de BRP. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué témoignent des attentes de BRP à la date du communiqué (ou à celle à laquelle ils ont par ailleurs été faits) et sont susceptibles de changer après cette date. Toutefois, BRP n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Pour les médias :

Magali Valence

Manager, External Communications

Tel.: 450.532.6155

magali.valence@brp.com

Pour les investisseurs :

Philippe Deschênes

Financial Analyst

Tel.: 450.532.6462

philippe_deschenes@brp.com